

Séances plénières des 12 & 13 juin 2009 à Bruxelles

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (en abrégé « Parlement Benelux ») a tenu à Bruxelles, ces 12 et 13 juin 2009, sa session d'été sous la présidence de M. Tommelein.

L'avenir du Benelux

Le traité du 3 février 1958 instituant l'Union Économique Benelux a été revu par le traité du 17 juin 2008. Le 13 décembre 2008, le Parlement Benelux avait recommandé d'une part aux assemblées des pays du Benelux d'approuver le plus rapidement possible ce nouveau traité et, d'autre part, aux gouvernements de revoir rapidement la convention du 5 novembre 1955 instituant le Parlement Benelux, en vue de l'adapter au nouveau traité.

Lors de la session de printemps du Parlement Benelux, le 14 mars 2009, le ministre belge des Affaires Étrangères, M. De Gucht, avait déclaré qu'il revenait au Parlement Benelux de rendre un avis sur les aménagements à apporter à la convention du 5 novembre 1955. C'est ce qui a été fait et le Parlement Benelux a adopté à l'unanimité une proposition de sa commission des Problèmes extérieurs présentée par le président de cette commission, M. Beke (Belgique).

Il est ainsi recommandé d'inscrire dans la convention que les 21 membres belges du Parlement Benelux sont désignés non seulement par la Chambre et le Sénat, mais aussi par les Assemblées des entités fédérées (ce qui est déjà le cas de facto) ; la composition de la délégation belge pourra ensuite être précisée dans une nouvelle disposition du Règlement d'ordre intérieur. La nouvelle convention devra aussi prévoir trois sessions plénières du Parlement Benelux par an. Le Parlement Benelux pourra élargir les recommandations adressées aux gouvernements aux problèmes ayant un rapport avec le développement durable et la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'à d'autres problèmes intéressant les trois États. Un membre du Parlement Benelux pourra aussi interpeller les ministres compétents sur des questions politiques importantes d'un intérêt commun ou leur poser des questions sur des sujets entrant dans les compétences du Parlement Benelux. En cas d'absence de réponse dans les deux mois à une question écrite ou à une recommandation, les ministres concernés devront répondre au cours de la séance plénière suivante. Il est également proposé qu'au début de chaque présidence du Comité de ministres Benelux, le président fasse une déclaration politique suivie d'un débat. Pour la plupart des recommandations, la majorité des 2/3 sera remplacée par la majorité absolue, à condition, bien entendu, que la majorité des membres soit présente et que chaque délégation nationale soit représentée.

Vu ladite proposition, le Parlement Benelux a demandé – également à l’unanimité – aux parlements des trois pays du Benelux de contribuer, par la révision de la convention de 1955, à donner rapidement davantage de latitude au Parlement Benelux.

Le ministre belge des Affaires Étrangères, M. De Gucht, s’est félicité de l’existence de ces propositions. Les trois gouvernements devront délibérer mais la procédure de révision de la convention de 1955 sera longue en Belgique en raison de l’implication des Régions et des Communautés.

Quant à M. Schinkelshoek (Pays-Bas), il s’est félicité du renforcement du droit d’interpellation dont jouiront les membres de l’assemblée Benelux, même si celle-ci gardera son caractère consultatif.

Transport par ambulance

Le Parlement Benelux a aussi examiné le 53ème Rapport commun des gouvernements Benelux sur la réalisation et le fonctionnement d’une Union économique. M. Schinkelshoek (Pays-Bas) a expliqué que le Benelux pourrait prendre des initiatives dans la lutte contre la fraude fiscale en général et les carrousels à la TVA en particulier. Mais c’est le transport par ambulance entre la Belgique et les Pays-Bas qui a surtout retenu l’attention du Parlement Benelux. Voilà près de dix ans que celui-ci propose des solutions aux entraves à l’aide médicale urgente dans la région frontalière belgo-néerlandaise. La signature d’un traité à ce sujet est annoncée depuis tout un temps, mais rien ne vient. M. Weekers (Pays-Bas) a rappelé qu’en 2007, les Pays-Bas étaient d’accord et que c’était la Belgique qui semblait mettre des bâtons dans les roues. Fin 2007, le gouvernement belge estimait en revanche que les difficultés venaient des Pays-Bas ! M. Bossuyt et Mme Detière (Belgique) ont réclamé une solution rapide du problème, le président de l’assemblée, M. Tommelein, soulignant que des vies humaines étaient en jeu. Le Parlement Benelux a dès lors adopté – à l’unanimité – une recommandation demandant une fois de plus avec insistance aux gouvernements de faire en sorte que le traité sur le transport par ambulance entre la Belgique et les Pays-Bas soit signé dans les meilleurs délais.

Emploi

Un échange de vues a eu lieu le 20 avril 2009 entre la commission des Problèmes extérieurs du Parlement Benelux et les représentants permanents des pays du Benelux auprès de l’Union européenne. M. Blom (Pays-Bas) a présenté le rapport de cette rencontre. C’est la crise financière qui a été au centre des discussions, de même que la fourniture d’énergie et le chômage : comment par exemple éliminer les barrières bureaucratiques empêchant l’emploi au-delà de la frontière d’un pays ?

Dossiers infrastructurels transfrontaliers

Lors de sa session précédente, en mars 2009, le Parlement Benelux avait voté une recommandation relative aux dossiers infrastructurels transfrontaliers. Il était tout d’abord demandé aux trois gouvernements de tout mettre en œuvre pour que le TGV-Sud soit mis en service dans les meilleurs délais. A cette demande, le ministre belge des Entreprises publiques, M. Vanackere, a répondu que les retards étaient dus au fait que les fournisseurs de l’infrastructure

étaient différents (Siemens du côté néerlandais et Alstom du côté belge); un service shuttle entre en vigueur ce 15 juin et la première desserte Thalys Bruxelles-Amsterdam est prévue pour le 13 décembre prochain. M. Caluwé (Belgique) s'est inquiété du sort de la ligne classique IC dans ce contexte ; le ministre lui a répondu que le débat à ce sujet n'était pas encore terminé.

Il était aussi demandé d'assurer une réalisation rapide du Rhin de fer. A ce sujet, M. Vanackere a répondu que les premiers entretiens s'étaient tenus et que l'on pouvait espérer la signature d'un memorandum entre les trois pays concernés (Pays-Bas, Belgique et Allemagne). Cependant, selon M. Weekers (Pays-Bas), une étude récente démontrerait que la remise en service du Rhin de fer ne sera pas intéressante d'un point de vue économique, du moins dans un premier temps, sans parler du mécontentement des habitants des communes traversées par la ligne. Des travaux onéreux pouvant être envisagés (tunnels, etc.), les gouvernements belge et néerlandais vont-ils se tourner vers l'Union européenne ? A cette question, le ministre a répondu qu'il allait insister pour que le financement du Rhin de fer soit associé au programme TEN (programme infrastructures du Comité économique et social européen). M. Vanackere s'est déclaré entièrement d'accord avec la demande du Parlement Benelux visant à défendre les projets d'intérêt commun et à assurer une part proportionnelle du financement européen en faveur des pays du Benelux. Rappelant la devise « L'union fait la force », le ministre a souligné que les trois pays du Benelux avaient tout intérêt à agir de concert. Quant à une absence de rentabilité du Rhin de fer dans un premier temps, M. Vanackere a répondu que, souvent, les investissements consentis suscitaient la demande et qu'il fallait parfois faire preuve de courage et d'audace. Le ministre a ajouté que rien n'empêchait d'envisager le transport de personnes sur le Rhin de fer.

Il était également demandé par le Parlement Benelux d'améliorer dans une mesure significative la liaison ferroviaire et la durée des trajets entre Bruxelles et Luxembourg. De nombreux travaux s'imposent pour porter la vitesse sur cette ligne à 160 km/heure, et cette ligne doit rester en service durant les travaux, de sorte que ce n'est qu'en fin d'année 2014 que la durée du trajet entre Bruxelles et Luxembourg pourra être ramenée à 2 heures et trois minutes. M. Lebrun (Belgique) a pour sa part rappelé l'importance de la ligne Athus-Meuse et a indiqué que certaines voix s'élevaient en France pour réinstaurer la ligne de marchandises Dinant-Givet, qui pourrait entrer en concurrence avec Athus-Meuse, tandis que M. Negri (Luxembourg) craint un contournement du Luxembourg qui porterait atteinte à un créneau important de l'économie grand-ducale. Mais une autre ligne mériterait elle aussi l'attention, la ligne Liège-Luxembourg, dont la vitesse a été comparée par M. Oberweis (Luxembourg) à celle du temps des diligences.

Coupe du monde de football en 2018

C'est pour le 14 mai 2010 que le Benelux doit introduire son dossier pour l'organisation de la Coupe du monde de football en 2018. Pour cela, tout doit être en ordre dès février 2010. Le vote interviendra en décembre 2010. Le seul concurrent valable du Benelux est l'Angleterre. Pour la première fois, la FIFA décidera en même temps la localisation de deux coupes du monde, celles de 2018 et de 2022. M. Courtois (Belgique) a donc souligné que la tactique adoptée était de conclure des accords avec des pays candidats à l'organisation de la Coupe en 2022. Il faut convaincre vingt-trois pays en mettant l'accent sur le fait que l'organisation des coupes du monde ne peut être le monopole des grands pays. Il faut susciter l'enthousiasme de la population et le dossier doit montrer que le Benelux est en mesure d'accueillir deux millions de personnes, d'assurer la sécurité, de prévoir un centre de presse pour quelque dix mille personnes, etc. Le

ministre belge des Entreprises publiques, M. Vanackere, a assuré M. Courtois que, pour ce qui concerne la liaison TGV Bruxelles-Amsterdam, les choses seront clarifiées en temps utile.

Parcs naturels transfrontaliers

M. Oberweis (Luxembourg) a présenté le rapport d'une visite de travail au parc naturel transfrontalier belgo-luxembourgeois Haute Sûre-Forêt d'Anlier, le 29 mai 2009. Une visite analogue est envisagée au parc naturel transfrontalier belgo-néerlandais « Kalmthoutse Heide », au nord d'Anvers.

Enseignement

A l'unanimité, le Parlement a adopté deux propositions de recommandation relatives à l'enseignement, présentées par MM. Caluwé et Siquet (Belgique) au nom de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique. Dans la première, il est demandé aux trois gouvernements de faire un point de la situation concernant la mobilité, la reconnaissance mutuelle des diplômes et la mobilité en matière de travail au sein du Benelux et de tenir le Parlement Benelux informé de tous les développements en cette matière d'ici à la prochaine session plénière, qui aura lieu les 11 et 12 décembre 2009. Dans la seconde recommandation, il est demandé aux gouvernements d'établir une liste de tous les métiers techniques dans les trois pays, sur base des listes existantes des chambres de commerce, de procéder à la comparaison des critères de formation et d'établissement, de fixer des critères minimums pour la formation, à la lumière d'une totale reconnaissance des diplômes, et d'harmoniser les critères d'établissement.

M. Courtois (Belgique) a présenté le rapport intérimaire de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique consacré au sport dans l'enseignement fondamental. On constate principalement des lacunes en matière d'infrastructures : il n'y a pas assez de terrains, de salles, d'installations (douches, etc.). Quant à M. Caluwé (Belgique), il a présenté le rapport intérimaire de la même commission consacré à l'art dans l'enseignement fondamental. Il faudrait à cet égard assurer une formation continuée des enseignants.

M. Blom (Pays-Bas) a présenté pour sa part le rapport d'une visite de travail, le 15 mai 2009, à la « Rijdende School » (l'école en mouvement) destinée aux enfants de forains. C'est une école qui se déplace avec les parents, ce qui est préférable aux internats, sans coûter un franc de plus. M. Sevenhans (Belgique) s'est prononcé pour des initiatives analogues en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Maternité de substitution

En mars 2009, le Parlement Benelux avait adopté une recommandation demandant que le législateur belge s'inspire de la législation néerlandaise et interdise le plus vite possible la maternité de substitution à des fins commerciales ainsi que le fait de la proposer et de faire de la publicité à cette fin. Le ministre belge de la Justice, M. De Clerck, a répondu que les choses pourraient changer en Belgique compte tenu du dépôt de la proposition de loi relative à l'accouchement dans la discrétion. D'autres propositions de loi ont été déposées, la plupart au Sénat, tandis que Mme De Schamphelaere, présidente de la commission de la Justice de la Chambre (Belgique), a déposé une proposition de loi interdisant en droit pénal la médiation

et la commercialisation de la maternité de substitution. Certains entendent interdire la maternité de substitution, d'autres veulent la réglementer, mais tous s'opposent à une telle maternité de substitution opérée à des fins commerciales. Bref, pour M. De Clerck, c'est au Parlement qu'il appartient de trouver une solution et d'arriver au consensus le plus large possible à ce propos.

M. Beke (Belgique) a expliqué que, si le Parlement Benelux s'est intéressé à ce problème, c'est parce qu'il existe des filières s'activant au-delà des frontières. Mme Detiège (Belgique) a fait remarquer que les sanctions en la matière variaient considérablement d'un pays à l'autre et M. Bossuyt (Belgique) a prôné la mise en place d'une plate-forme destinée à réprimer les abus éventuels. Quant à M. Verwilghen (Belgique), il a proposé que le Sénat de Belgique s'engage rapidement à interdire la maternité de substitution à des fins commerciales. Le ministre De Clerck a alors déclaré qu'il était prêt à œuvrer afin d'empêcher le « tourisme » en la matière dû aux dispositions pénales différentes d'un pays à l'autre, et que des solutions raisonnables étaient préférables à des sanctions.

Relations avec les Régions voisines

Le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie cherche à établir des liens avec le Benelux. M. Schinkelshoek (Pays-Bas) a présenté le rapport d'une concertation qui a eu lieu le 11 mai 2009 entre la commission des Problèmes extérieurs du Parlement Benelux et une délégation du Parlement du Land. Le partenariat sera axé principalement sur l'environnement et l'énergie, mais aussi sur une approche commune des problèmes de chômage, avec une médiation transfrontalière. M. Weekers (Pays-Bas) a annoncé que, le 29 juin, la commission de la Justice et de l'Ordre public, qu'il préside, organisera un colloque sur la criminalité transfrontalière dans la zone entre Meuse et Rhin sur base d'une étude des professeurs Fijnaut et De Ruyver. Quant à M. Verwilghen, il a proposé une coopération analogue avec certains départements français voisins.

Incinération des déchets

M. Oberweis (Luxembourg) a présenté le rapport d'une visite de travail à l'incinérateur de Leudelange, au sud de Luxembourg, le 8 mai 2009. On y brûle quelque 125.000 tonnes de déchets par an. M. Bossuyt (Belgique) est intervenu à ce sujet pour signaler qu'au nord du Grand-Duché, en revanche, on continue à procéder à l'enfouissement des déchets, comme jadis.

Forum énergétique

M. Bossuyt (Belgique) a fait le point sur le Forum énergétique pentalatéral (Benelux-France-Allemagne) et la plate-forme gazière. MM. Oberweis (Luxembourg) et Verwilghen (Belgique) ont suggéré d'associer à cette pentalatérale les trois pays baltes et les quatre pays de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie). Ils ont rappelé le but proposé par l'Europe de porter la part des énergies renouvelables à 20% et de diminuer dans le même temps de 20% la production de gaz à effet de serre.

M. Collignon (Belgique) a présenté le rapport d'une visite de travail effectuée le 27 avril 2009 par des membres de trois commissions du Parlement Benelux à la centrale nucléaire de Tihange, où ils ont pu rencontrer le chef du département Care, M. Szedleski, et le chef du service de maintenance à Tihange 2, M. Scauflaire. Ceux-ci ont confirmé que plusieurs pays européens ont déjà décidé de porter la période d'exploitation de leurs centrales nucléaires de 40 à 60 ans alors qu'il s'agit du même type de réacteurs à eau pressurisée qu'à Tihange ou Doel. La Belgique est déjà aujourd'hui un importateur d'électricité à concurrence de 10% de la consommation. En cas de fermeture des centrales nucléaires belges, l'électricité qu'elles produisent actuellement (pour Tihange, 30% de la production totale) devra être importée, essentiellement de la France, qui a une production largement excédentaire et essentiellement d'origine nucléaire, vendue au prix fort.

Relations avec les pays baltes

M. Adomènas, président de l'Assemblée balte, était présent à Bruxelles pour cette session du Parlement Benelux. Il a annoncé la tenue à Vilnius le 19 juin d'une table ronde sur la sécurité organisée par l'Assemblée balte en présence des pays voisins.

Nomination d'un nouveau vice-président et d'une présidente de commission

C'est M. Biskop, membre de la Seconde Chambre des États-Généraux, qui a été désigné pour remplacer M. Hessels en tant que vice-président néerlandais du Parlement Benelux. Et c'est Mme Aasted qui remplace désormais M. Biskop en qualité de présidente de la commission de l'Environnement et de l'Energie.

La prochaine session du Parlement Benelux aura lieu les 11 et 12 décembre 2009.